

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 16 novembre 2020

**DATE DE LA CONVOCATION**

06 Novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 31  
Suppléants votants : 0  
Pouvoirs : 4  
Total votants : 33

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 novembre 2020**

**L'an deux mil vingt**

**Et le 16 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU, Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Nathalie BINVAULT, Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY, Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),  
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),  
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury),  
Judith DUPLESSY a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray).

**Membres Titulaires absents ou excusés :-**

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-**

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération 041-147-2020**

**Objet : Renouvellement de la convention de partenariat avec Initiative Loir-et-Cher**

Monsieur le Président rappelle que la collectivité soutient la création et le développement des entreprises du territoire aux côtés d'Initiative Loir-et-Cher (ILC) dans le cadre d'une convention effective depuis 2014. La dernière version de ce document, reprenant les engagements de chacun, a été signée en 2017 pour une durée de 3 ans. Il est aujourd'hui nécessaire de signer une nouvelle convention mise à jour.

Un projet de convention est fourni en annexe 3. Il reprend pour l'essentiel les éléments de la précédente convention. La seule évolution concerne la participation financière de la collectivité.

En effet, la convention initiale prévoyait que la collectivité s'engage à participer financièrement au fonctionnement d'ILC sur la base d'une cotisation annuelle correspondant à 7 % de la moyenne des prêts décaissés sur les 3 derniers exercices (participation 2020 : 8 300 €) ainsi que d'une cotisation d'adhésion dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire. Cette adhésion donne à la Communauté de communes la qualité de membre du collègue "Collectivités publiques" (cotisation d'adhésion 2020 : 950€).

Dans le cadre de la crise liée à la COVID-19, ILC participe en supplément de ses missions classiques d'attribution de prêts d'honneurs, à l'instruction des dossiers d'aide à l'investissement matériel et au besoin de trésorerie ; notamment pour évaluer la notion de besoin de trésorerie pour le compte de la Communauté de communes. En conséquence il est proposé de porter la participation financière de la collectivité de 7 % à 8 % de la moyenne des prêts décaissés sur les 3 derniers exercices à partir de 2021, pour le renouvellement de la convention.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil de bien vouloir :

- Approuver le renouvellement de la signature de la convention de partenariat avec ILC dans les conditions du projet de convention en annexe 3 ;
- L'autoriser à signer cette convention.

**Monsieur Christophe HENRY indique qu'il ne prendra pas part au vote,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE le renouvellement de la signature de la convention de partenariat avec ILC dans les conditions du projet de convention présenté en annexe 3 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec ILC dans les conditions du projet de convention en annexe 3 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

**Le Président :**



**Gilles CLEMENT**